



aux qui portent sur la « médecine de premier recours » doivent définir le rôle du généraliste et garantir l'accès aux soins. Phanie

ciales plus lourdes pour les médecins s'installant en zone désertée. Les futurs médecins devront désormais être prêts à exercer, dans le cadre d'un contrat privilégiant l'incitation. Un consensus semble donc se dessiner, sur lequel Roselyne Bachelot s'appuiera pour proposer des mesures à négocier avec les associations de malades ou à inclure dans la loi annoncée pour l'été. Le chemin sera encore long. Le CSMF, premier syndicat des médecins libéraux attaché à la médecine traditionnelle (paie fixe, liberté totale d'ins-

tallation...), est réticente. Les aspects « basement matériels » restent à aborder. Les autres professions de santé n'ont pas encore consulté (ce sera fait lors d'une deuxième phase d'États généraux, jusqu'à fin mars-début avril). Il faudra mettre en cohérence les conclusions des États généraux, celles de la mission Larcher sur l'hôpital et celles du rapport Ritter sur les agences régionales de santé. Compte tenu des enjeux, la CFDT appelle à ne pas se précipiter, pour éviter de « braquer » les uns ou les autres.

OLIVIER AUGUSTE

CONSUMMATION
UFC-Que choisir estime que, malgré la baisse, les prix restent trop élevés.

CHRISTINE LAGARDE reste vigilante. Le ministre des Finances a reconvoqué les distributeurs de carburants après la polémique suscitée il y a deux semaines par une enquête de l'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir sur la dérive des marges sur les prix à la pompe.

Conclusion de ce face-à-face : les distributeurs ont joué le jeu et auraient, selon le ministre, « lissé les hausses des prix pétroliers » comme ils s'y étaient engagés en novembre dernier. Certes, les prix ont augmenté au début du mois de janvier, reconnaît Christine Lagarde, mais les pétroliers ne sont pas directement responsables de cette flambée.

La polémique n'est pas finie

En effet, Bercy avance trois raisons essentielles, outre, bien évidemment, le record à plus de 100 dollars du baril au début du mois. D'abord, le ministère évoque des difficultés d'approvisionnement liées « à l'arrêt de certaines raffineries et aux grèves du fret ferroviaire qui ont entraîné des surcoûts ponctuels fin novembre 2007 ». Ensuite, l'obligation d'augmenter le taux d'incorpora-

Succès du site Internet
prix-carburants.gouv.fr

Taux de fiabilité : 90 %

contre 80 % auparavant.

Fréquentation : + 60 %

depuis le 10 novembre.

Nouvelles fonctionnalités

récentes : recherche sur plan et par itinéraire, affichage du prix du gaz de pétrole liquéfié.

tion de biocarburants dans les carburants a pesé sur les prix. Enfin, la majorité des conseils régionaux ont augmenté la part qui leur revenait dans la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Ce qui a bien évidemment coûté quelques centimes de plus par litre à l'automobiliste.

Malgré toutes ces difficultés, Christine Lagarde a constaté que les prix à la pompe étaient revenus, fin janvier, au niveau d'avant la table ronde de novembre dernier. François Carlier, directeur des études d'UFC-Que choisir, veut bien reconnaître cette accalmie, mais il ne désarme pas : « Les marges des distributeurs restent supérieures de 2 centimes en moyenne par litre. Ce n'est pas possible. En deux mois, ce sont près de 100 millions d'euros de plus dans leur poche. » La polémique est loin d'être finie.

F. G.

Cours à l'intérim resté

Le recours à l'intérim pour les licenciements irrite la CFTC d'Alsace qui dénonce une pratique « immorale et inacceptable de camoufler les licenciements au droit du travail. Les suppressions d'emplois, les recours à l'intérimaires est la plus répandue et la plus coûteuse pour les entreprises. Ils ont vu leur activité en diminuer et leur coût de main-d'œuvre augmenter. Une pratique jugée trop coûteuse, les deux syndicats séparément voyant une pratique déloyale « des fonds étrangers nord-américains ».

EN BREF

Entrepreneur individuel: 22 000 euros par an

SALAIRES. Le nombre d'entrepreneurs individuels français a progressé de 12 % entre 2001 et 2005, mais pas leurs revenus, restés relativement stables. En 2005, les entrepreneurs individuels français, qui sont un peu plus d'un million, gagnaient environ 22 000 euros par an, selon l'Insee. Avec de fortes disparités : plus de 100 000 euros pour un pharmacien et 64 000 euros pour un vétérinaire, quant à l'autre extrémité, un coiffeur, ou un taxi, stagne autour de 14 000 euros, un niveau proche du Smic.

Stages: FO-cadres veut des engagements forts

SOCIAL FO-cadres a demandé hier au gouvernement de prendre « rapidement des engagements forts » en faveur des stagiaires, jugeant son attitude « profondément scandaleuse ». FO conteste que le projet de décret sur la rémunération des stages de plus de trois mois marque une « avancée ». Et sur la forme, le syndicat juge choquant que les ministres Xavier Bertrand et Valérie Pécresse n'aient pas daigné présenter eux-mêmes le décret aux membres du comité de suivi des stages.

TRANSPORTS. Le trafic du métro et du RER est resté normal hier, selon la direction, malgré le préavis de la CGT en soutien à deux agents jugés dans l'après-midi pour des « actes de malveillance » durant les grèves de l'automne.

SANTÉ. Les dépassements d'honoraires que pratiquent certains médecins libéraux ont connu en 2005 une baisse de 2,1 %, après avoir beaucoup progressé au cours des années antérieures, selon des chiffres de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Ils ont représenté 1,9 milliard d'euros sur un total de 18,55 milliards d'honoraires.

LE FIGARO

2 FEVRIER 2008